
Guide pour la cérémonie de remise des diplômes du séminaire et de l'institut

La cérémonie de remise des diplômes est l'occasion de saluer les efforts et les accomplissements des élèves du séminaire et des étudiants de l'institut. C'est aussi l'occasion d'encourager les jeunes à poursuivre leur instruction religieuse. Ce guide aidera les dirigeants de pieu et de paroisse à planifier et à diriger une cérémonie de remise des diplômes appropriée.

Directives générales

- La cérémonie de remise des diplômes du séminaire doit être organisée au niveau du pieu.
- La cérémonie de remise des diplômes de l'institut peut être organisée au niveau du pieu ou à un niveau multipieux. On peut aussi choisir de l'associer à la cérémonie de remise des diplômes du séminaire. Les dirigeants de pieu choisissent l'option qui convient le mieux à leur situation. S'ils choisissent de ne pas tenir de cérémonie de remise des diplômes de l'institut, les évêques peuvent remettre les diplômes aux étudiants au cours d'une réunion ou individuellement.
- Un membre de la présidence de pieu préside la cérémonie de remise des diplômes.
- La cérémonie doit être planifiée par un membre de la présidence de pieu ou par un membre du grand conseil désigné, assisté par le représentant des Séminaires et Instituts (S&I).
- La cérémonie doit durer environ une heure.

Se qualifier pour recevoir la distinction

Les élèves se qualifient pour recevoir la distinction (1) en remplissant les conditions d'assiduité, (2) en lisant ce qui est demandé dans le cours, (3) en réussissant les évaluations des acquis et (4) en recevant l'approbation de leur dirigeant ecclésiastique. Des devoirs de rattrapage sont disponibles

pour les élèves qui ne remplissent pas les trois premières conditions requises.

En signant le diplôme ou le certificat, le représentant S&I certifie que l'élève a rempli les conditions requises en matière d'instruction religieuse. En signant, le président de pieu certifie que l'élève a reçu l'approbation nécessaire de son dirigeant ecclésiastique.

Approbation ecclésiastique

L'approbation ecclésiastique peut être donnée par l'évêque ou par l'un de ses conseillers suite aux entretiens régulièrement planifiés avec les jeunes et les jeunes adultes. Les entretiens doivent avoir lieu suffisamment tôt pour permettre aux élèves ou aux étudiants d'avoir le temps de travailler avec l'évêque pour résoudre tout problème de dignité.

L'évêque ou l'un de ses conseillers certifie la dignité de l'élève ou de l'étudiant en utilisant les directives au sujet des entretiens avec les jeunes (voir *Manuel 1 : Présidents de pieu et évêques*, 2010, 7.1.7).

Séminaire : L'approbation doit se faire annuellement pour tout élève qui désire recevoir un certificat de fin de cours ou un diplôme de fin de cycle.

Institut : L'approbation doit se faire avant la cérémonie de remise des diplômes pour tous les étudiants qui désirent recevoir un diplôme de l'institut.

Pour assurer la confidentialité, les renseignements détenus par les évêques concernant la dignité des élèves ne doivent être transmis qu'aux présidents de pieu et non au personnel des S&I. Si un évêque a besoin de davantage de temps, au-delà de la cérémonie de remise des diplômes, pour résoudre des problèmes de dignité, le diplôme ou certificat décerné par les S&I doit lui être donné pour qu'il le remette en privé.

Les élèves ou les étudiants qui ne sont pas membres de l'Église peuvent avoir un entretien de dignité avec l'évêque de la paroisse dans laquelle ils résident ou avec le clergé de leur religion.

Aménagements pour les élèves du séminaire ayant des besoins particuliers

Les élèves ayant un handicap ou qui se trouvent dans d'autres situations particulières et qui ont déjà reçu un

diplôme peuvent continuer de se qualifier pour recevoir annuellement des attestations d'assiduité ou des certificats de fin de cours pour toutes les années de séminaire qu'ils effectueront jusqu'à l'âge de 21 ans. Ils sont ensuite invités à assister à l'institut.

Certificats et diplômes du séminaire

Tous les élèves du séminaire peuvent recevoir chaque année l'une des distinctions suivantes :

Type	Décerné aux :	Conditions à remplir			
		Assiduité	Lecture	Évaluation	Approbation
Attestation d'assiduité	Élèves qui satisfont aux conditions d'assiduité pour le cours actuel mais qui ne remplissent pas les autres conditions.	Oui	Non	Non	Non
Certificat de fin de cours	Élèves qui remplissent toutes les conditions pour le cours actuel.	Oui	Oui	Oui	Oui
Diplôme de fin de cycle	Élèves qui obtiennent les certificats de fin de cours pour les quatre cours : Livre de Mormon, Doctrine et Alliances et histoire de l'Église, Nouveau Testament et Ancien Testament. (Remarque : Les élèves qui reçoivent ce diplôme reçoivent aussi un certificat de fin de cours pour leur dernière année de séminaire.)	Oui	Oui	Oui	Oui

Certificats et diplômes de l'institut

Type	Décerné aux :	Approbation ecclésiastique requise
Attestation d'assiduité	Étudiants qui satisfont aux conditions d'assiduité pour un cours d'institut mais qui ne remplissent pas les autres conditions. Ces attestations peuvent être décernées en classe à la fin d'un semestre, au cours d'une activité organisée par l'institut ou à l'occasion d'une cérémonie de remise des diplômes.	Non
Certificat de fin de cours	Étudiants qui ont terminé un cours d'institut à la fin d'un semestre. Ces certificats peuvent être décernés en classe à la fin d'un semestre, au cours d'une activité organisée par l'institut ou à l'occasion d'une cérémonie de remise des diplômes.	Non
Diplôme de l'institut	Étudiants qui ont terminé au moins quatorze unités de valeur, y compris tous les cours requis. Les diplômes peuvent être décernés lors d'une cérémonie de remise des diplômes organisée au niveau du pieu ou à un niveau multi-pieu, ou être remis aux étudiants par l'évêque au cours d'une réunion ou individuellement.	Oui

Remarque : Les programmes d'institut de religion sur les campus universitaires peuvent choisir d'organiser une « activité de reconnaissance » à la fin d'un semestre pour mettre à l'honneur les étudiants. Les diplômes ne sont pas décernés lors de cette activité. Ces activités doivent être organisées de manière à compléter les cérémonies de remise des diplômes que les pieux choisissent d'organiser et ne pas faire concurrence à ces cérémonies.

Préparation de la cérémonie de remise des diplômes

Les dirigeants de la prêtrise de pieu doivent déterminer la date, l'horaire et le lieu de la cérémonie de remise des diplômes et coordonner leurs plans avec le représentant des S&I. Il faut ensuite inscrire ces dates au calendrier du pieu et de la paroisse.

Là où c'est possible, les cérémonies de remise des diplômes doivent se dérouler dans un bâtiment qui appartient à l'Église et qui peut accueillir les personnes censées y assister. Les dépenses liées à l'utilisation d'autres locaux doivent être réduites au minimum et payées par le pieu ou le district. Il faut réserver les locaux dès qu'un membre de la présidence de pieu a approuvé la date et le lieu.

Afin d'assurer que les élèves ont assez de temps pour remplir toutes les conditions requises et pour donner suffisamment de temps à la préparation des distinctions, la cérémonie de remise des diplômes doit avoir lieu après la fin de l'année scolaire. (Si un pieu souhaite tenir la cérémonie avant la fin de l'année scolaire, le représentant des S&I fournira la liste provisoire des distinctions à décerner mais ne fournira pas les distinctions avant la fin de l'année scolaire.)

Avant la cérémonie, le représentant des S&I enverra un rapport de remise des diplômes à l'évêque, contenant la liste des candidats qui ont rempli les conditions requises. Les dirigeants de la prêtrise devront vérifier la dignité des élèves avant de décerner les diplômes et les certificats de fin de cours du séminaire.

Le représentant des S&I préparera les diplômes et les certificats afin que le président de pieu puisse les valider et les signer. Les pochettes des diplômes seront aussi fournies par les S&I. Les pieux sont responsables des autres dépenses, notamment de l'impression des programmes.

Planification de la cérémonie de remise des diplômes

- Invitez tous les élèves et les étudiants à assister à la cérémonie, quel que soit leur âge ou leur niveau scolaire. Les parents, les membres de

la famille et les autres jeunes doivent aussi être invités à y assister.

- Impliquez les élèves et les étudiants dans la planification et dans le déroulement de la cérémonie de remise des diplômes.
- Désignez les orateurs et choisissez les numéros musicaux bien en avance.
- Encouragez les élèves et les étudiants qui prendront la parole à parler des bénédictions qu'ils ont reçues en participant au séminaire ou à l'institut et à encourager tous les jeunes à profiter pleinement de ces programmes.
- Préparez des programmes imprimés pour toutes les personnes qui assistent. Un membre de la présidence du pieu président doit approuver le programme avant qu'il soit imprimé. Le représentant S&I peut y assister sur demande.

Remise des diplômes et des certificats aux élèves et aux étudiants

- Les diplômes et les certificats de fin de cours du séminaire doivent être classés à l'avance dans l'ordre de leur remise.
- Un membre de la présidence de pieu peut remettre les diplômes et les certificats aux élèves et aux étudiants.
- Les évêques ou leurs conseillers peuvent être présents pour féliciter les élèves ou les étudiants de leur unité qui reçoivent un diplôme ou un certificat.
- On peut également inviter les instructeurs du séminaire et de l'institut à participer à la remise des diplômes et des certificats.
- Les dirigeants de la prêtrise peuvent adapter les recommandations suivantes en fonction des besoins locaux.

Distinctions du séminaire

Type	Recommandations pour la remise
Attestation d'assiduité	Invitez les élèves qui ont mérité une attestation d'assiduité à se lever, pour les mettre à l'honneur, quelle que soit leur année d'étude au séminaire. Ce sont les évêques qui remettront ces attestations aux élèves ultérieurement.
Certificat de fin de cours pour les élèves qui ne sont pas en dernière année de séminaire.	Invitez les élèves qui n'ont pas terminé leur dernière année de séminaire et qui ont mérité un certificat de fin de cours à se lever, pour les mettre à l'honneur. Ce sont les évêques qui remettront ces attestations aux élèves ultérieurement.
Certificat de fin de cours et diplôme de fin de cycle pour les élèves qui ont terminé leur dernière année de séminaire.	Invitez les élèves qui ont terminé leur dernière année de séminaire et qui ont mérité un certificat de fin de cours ou un diplôme de fin de cycle à monter sur l'estrade pour recevoir leur certificat et leur diplôme et être mis à l'honneur.

Distinctions de l'institut

Type	Recommandations pour la remise des certificats et des diplômes
Diplôme de l'institut	Invitez les étudiants qui ont mérité un diplôme de l'institut à monter sur l'estrade pour recevoir leur diplôme et pour être mis à l'honneur.

Remarque : Les attestations d'assiduité et les certificats de fin de cours sont remis aux étudiants à la fin du semestre. En fonction des besoins locaux, ils peuvent être décernés en classe à la fin d'un semestre, au cours d'une activité organisée par l'institut ou à l'occasion d'une cérémonie de remise des diplômes. Si on choisit de les remettre lors d'une cérémonie de remise des diplômes, les étudiants qui reçoivent ces distinctions peuvent être invités à se lever pour être mis à l'honneur mais, en général, ils ne doivent pas être invités à monter sur l'estrade.

Proposition de programme imprimé

- Prélude musical
- Bienvenue
- Cantique d'ouverture
- Prière d'ouverture
- Commentaires sur la participation au programme du séminaire ou de l'institut de religion
- Discours d'élève ou d'étudiant (un ou plusieurs)
- Numéro musical
- Discours d'élève ou d'étudiant (un ou plusieurs)
- Discours rapide du représentant des S&I
- Discours d'un membre de la présidence du pieu qui préside
- Mise à l'honneur des élèves et des étudiants qui reçoivent les attestations d'assiduité et les certificats de fin de cours.
- Remise des certificats de fin de cours (pour les élèves du séminaire qui ont terminé leur dernière année), des certificats de fin de cours (pour l'institut), et des diplômes du séminaire et de l'institut
- Cantique de clôture
- Prière de clôture
- Postlude

Voici quelques suggestions de noms à mentionner sur le programme imprimé :

- Présidence de l'interrégion (le cas échéant)
- Présidence de mission (le cas échéant)
- Présidences de pieu
- Épiscopats ou présidences de branche
- Bureau de l'Éducation de l'Église*
- Commissaire du département d'Éducation de l'Église*
- Administrateur des Séminaires et Instituts de religion*
- Directeur d'interrégion des Séminaires et Instituts de religion*

- Responsables de séminaire, directeurs ou coordonnateurs d'institut (le cas échéant)*
- Instructeurs du séminaire ou de l'institut (le cas échéant)*
- Membres du conseil des élèves du séminaire ou du conseil des étudiants de l'institut (le cas échéant)*
- Chaque élève ou étudiant recevant un diplôme ou un certificat

*Le représentant des S&I fournira ces noms.

Pour plus de renseignements, prenez contact avec votre représentant des S&I ou prenez directement contact avec le département des services d'information :

Seminaries and Institutes of Religion
Information Services Division
50 East North Temple Street
Salt Lake City, UT 84150-0009

1-801-240-0540
SI-Information@ldschurch.org

© 2008, 2015 Intellectual Reserve, Inc. Tous droits réservés. Approbation de l'anglais : 9/15. Approbation de la traduction : 9/15. Traduction de *A Guide to Seminary and Institute Graduation*. French. PD00000906 140

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS



SÉMINAIRES ET
INSTITUTS DE RELIGION